

Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 5 juin 2023

Le cinq juin deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, le trente et un mai deux mille vingt-trois, se sont réunis, au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Raphaël PAILLOT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers présents à l'ouverture : 13

Nombre de procurations : 1

Présents : Raphaël Paillot - Maire, Francis Dischert, Anne Rossi, Frank Gaffiot, Adjoint, Régis Viret, Daniel Gilles, Marie Roche, Nellie Dauvier, Sophie Bacus, Céline Stoll, Marc Perrin, Olivier Desbos, Iohann Leblanc

Représentés : Elie Moerman (pouvoir à Daniel Gilles)

Secrétaire de séance : Olivier Desbos

Le quorum étant atteint à 8 conseillers municipaux présents, et le nombre de présents étant de 13, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal, à 20h35.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil. Monsieur Olivier DESBOS propose d'assurer cette fonction. Le Conseil Municipal le désigne à l'unanimité.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à faire part de ses remarques s'agissant du procès-verbal de la séance du 15 mai 2023. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 15 mai 2023 est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de ce conseil, lesquels sont invités à signer le registre.

Monsieur le Maire propose l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération portant sur l'attribution d'une subvention à l'Association Familiale de Dieulefit -AFD- s'ajoutant à celles déjà attribuées lors du conseil municipal précédent. L'ajout de ce point est adopté à l'unanimité.

1. Délibération portant désignation du référent sentiers communaux

A l'unanimité, après avoir décidé de ne pas procéder au scrutin secret et adopté le vote à main levée, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner **Daniel GILLES**, référent « **Sentiers communaux** » de la commune de Saoû à la Communauté de Communes du Val de Drôme. Daniel GILLES s'engage à être particulièrement vigilant à la problématique des itinéraires qui passent par les propriétés privées.

2. Délibération portant désignation du référent ambroisie

A l'unanimité, après avoir décidé de ne pas procéder au scrutin secret et adopté le vote à main levée, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner, **Sophie BACUS** référente « **ambroisie** » de la commune de Saoû. Sophie BACUS qui contribuera à son signalement pour veiller à la contenir prend ainsi le relais de Jean-Michel LARCHER.

3. Budget Général M14 - BP 2023 : Délibération portant attribution d'une subvention à l'Association Familiale de Dieulefit -AFD- dans le cadre de l'attribution à l'article 6574 des subventions aux associations de droit privé

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide qu'en plus des subventions attribuées par délibération N°2023/24 du 15 mai 2023, une subvention de 100€ soit également attribuée à l'Association Familiale de Dieulefit -AFD- qui assure des services d'accompagnement des personnes à leurs domiciles – ainsi, en 2022, 873 repas ont été livrés à 11 personnes résidant dans la commune de Saoû-.

4. Information point d'étape sur la SIL -Signalisation d'Information Locale-

Il est rappelé que le dossier relatif à la Signalisation d'Information Locale est un sujet sur lequel ont travaillé successivement, depuis 2012, les conseils municipaux. Marc Perrin informe que toutes les démarches ont été effectuées auprès des personnes concernées. Mais il reste très compliqué de déterminer un prix fixe tant que la commune n'a pas le nombre définitif des personnes intéressées. Ainsi, il a été établi que pour mettre en œuvre ce projet, il faudrait 8 mâts entre 200 à 220€ par pièce avec une option à 150€ par flèche.

Monsieur le maire propose que ce dossier soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal du 3 juillet prochain afin d'adopter le tarif proposé pour un fléchage à un montant entre 150€ et 160€ ainsi que la convention associée.

5. Information sur le schéma intercommunal cyclable et autostop-covoiturage

La Communauté de communes a délibéré récemment sur :

- le financement des aménagements cyclables dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable ;
- la mise en place d'un dispositif d'autostop organisé et de covoiturage local.

La Communauté de communes peut soutenir les aménagements cyclables des routes communales. Une enveloppe financière de 400 000 € est prévue pour 4 ans (100 000 € par an).

Les élus ont choisi aussi d'expérimenter un nouveau service d'autostop/covoiturage pour déployer la solution « Rezo Pouce ». Il s'agit d'un dispositif de covoiturage lié à un réseau de point physique d'auto-stop de proximité et un site internet dédié permettant de déposer des offres de covoiturage. Un travail de localisation des points d'arrêts a été réalisé avec les élus de la commission mobilité de la CCVD.

Deux points « Rézo-Stop » devraient voir le jour sur le territoire de la Commune.

6. Vœu portant soutien à l'ADDEAR

Le réseau des ADDEAR (Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural) œuvre depuis 30 ans pour favoriser l'installation et la transmission agricoles sur nos territoires. Ce réseau est aujourd'hui menacé par l'arrêt soudain d'un financement européen. Ce sont concrètement 20 emplois en danger et 800 accompagnements par an menacés, soit environ le tiers des candidats à l'installation passant aux Points Accueil Installation en Auvergne Rhône-Alpes -AURA- chaque année. Pour la Drôme, ce sont 103 porteur-ses de projet, 16 nouvelles installations, et 29 jeunes installés accompagnés en 2022.

Monsieur le maire propose que la commune apporte son soutien à ce réseau qui travaille activement au renouvellement des générations agricoles sur notre territoire communautaire. Cet enjeu est crucial pour la souveraineté alimentaire nationale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal de la commune de Saoû forme le vœu que soit maintenue l'existence de ce réseau dans le paysage agricole, en appuyant sa demande de solutions de financements pérennes, lui permettant d'assurer la continuité de son action de terrain. Un courrier sollicitera parallèlement la Région dans ce sens.

7. Questions diverses

- Marc Perrin évoque l'importance de soutenir la proposition transpartisane d'encadrer les locations touristiques de courte durée, notamment parce que la commune de Saoû perd actuellement une résidence principale par mois. Actuellement, ont lieu des visites des logements sociaux du territoire avec les différents partenaires concernés pour enrichir la réflexion sur le sujet et voir si de nouveaux logements pourraient être envisagés.
- Nellie Dauvier rappelle la distribution du P'tit Saoû, le week-end prochain sachant qu'il y est annoncé la fête de l'épicerie, le 15 juin prochain, et la réunion publique portant sur le projet d'une nouvelle salle d'activité, le 22 juin, à 18h, à la salle des fêtes.

- Daniel Gilles informe que le dernier comité de gestion de la Forêt de Saoû a défini un nouveau plan de gestion qui devra également prendre en compte la forte fréquentation au regard de la problématique de la baisse du nombre de chamois. Daniel Gilles précise par ailleurs que la loi 3DS a transféré aux régions la compétence de gestion pour mettre en place le projet « efficacité des sites Natura 2000 ». On devra rester attentifs à ces évolutions à venir même si le Département et la Commune resteront dans le comité de pilotage.
- Enfin, Monsieur le Maire rappelle la commémoration du 30 juin qui aura lieu à 18h30, place des Cagnards avec la participation de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h47.

Fait à Saoû, le 12 juin 2023,

Le Maire

Raphaël PAILLOT



